

# Compte rendu de la réunion de conseil Municipal du 23 juin 2009

(convocations adressées le 17 juin 2009)

Étaient présents : MM. RIPEAUX LEMASSON DELAUNAY GRAND LEBRETON PICHEREAU RINGUENET-PECATE TRETON Mmes ADAM LÉBOUC

Absents excusés : M. J.L THOMAS (Maire actuellement hospitalisé), M. R.LELIEVRE, Mme C.FOUBERT, Mme V.BOUJU, M. T.GUILLOUARD

- **Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG 53) pour le remplacement de la Secrétaire de Mairie pendant ses congés d'été 2009,**

M. le Maire est autorisé à signer une convention avec le CDG 53 pour la période du 3 au 14 août 2009.

- **Devenir des poteaux et lampes déposés rue du Stade après l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques,**

Suite à l'effacement des réseaux sur la rue du stade, le Conseil Municipal a décidé de donner 6 poteaux ciment et 4 lampes. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en Mairie au plus tard le 20 juillet. En fonction du nombre de personnes intéressées il sera tenu compte du fait que certains ont déjà eu lors des précédents effacements de réseaux des poteaux ou lampes.

- **Vente d'herbe éventuelle des parcelles échangées récemment près du cimetière,**

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de vendre AU PLUS OFFRANT l'herbe des parcelles cadastrées section I N°97 ET 126 (près du cimetière de Lignièrès)

Les personnes intéressées doivent remettre leur offre au plus tard le 29 juin 2009 à 12 heures.

- **Désignation du coordonnateur « sécurité et santé » pour les travaux de construction d'une classe et d'un restaurant scolaire à l'école publique,**

Pour les travaux de construction d'une classe et d'un restaurant scolaire, la désignation d'un coordonnateur « sécurité et santé » est obligatoire.

Une consultation a été organisée auprès de 5 bureaux d'études, compte tenu du faible nombre de réponse, la désignation aura lieu à la prochaine réunion de Conseil Municipal :

Pour information, nous avons reçu l'accord de subvention pour la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E) pour 74.000 € : soit 42.000 € pour la construction de la classe et 32.000 € pour la construction du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal sollicite également la subvention d'équipement aux communes auprès de la Communauté de Communes des Avois au titre des années 2009-2010.

- **Réfection des canalisations d'eau potable dans l'agglomération**

Le Conseil Municipal au vu de l'estimatif réalisé par la SOGREAH a décidé la réfection des canalisations d'eau potable pour la **liaison le bourg – la Géromière**. Et tranche conditionnelle pour la **liaison le bourg – la Brunetière**.

Fait à Lignièrès-Orgères, le 24 juin 2009

Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire

en remplacement du Maire actuellement empêché,  
Gabriel RIPEAUX